



Mieux se Déplacer à Bicyclette

*Propositions
d'aménagements cyclables
à Antony*

novembre 2007

Antony à vélo : 10 rue Florian, 92160 Antony, antonyavelo@wanadoo.fr

MDB : 32, rue Raymond Losserand, 75014 Paris

Tél. : 01 43 20 26 02 Fax : 01 43 35 14 06

courrier@mdb-idf.org SIRET 452 630 791 00013

SOMMAIRE

1	POURQUOI LE VELO ?	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2	NECESSITE d'UN RESEAU	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3	PROPOSITIONS POUR LA COMMUNE D'ANTONY	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.1	Zones 30	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.2	Sud d'Antony	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.2.1	Avenue Jean Monnet : bandes cyclables jusqu'au pont du RER	Erreur ! Signet non défini.
3.2.2	Quartier Pajeaud : itinéraire de liaison avec le lycée Descartes.....	Erreur ! Signet non défini.
3.2.3	Avenue Léon Jouhaux : bandes ou pistes cyclables ; rue des Rabats en zone 30.....	Erreur ! Signet non défini.
3.2.4	Av John F Kennedy : piste côté Antony et prolongement jusqu'à l'av de la D ^{on} Leclerc.	Erreur ! Signet non défini.
3.2.5	Avenue de la D ^{on} Leclerc : piste depuis l'av. du 11 novembre jusqu'à Massy....	Erreur ! Signet non défini.
3.3	Centre d'Antony	3
3.3.1	Rue de l'Abreuvoir : sens unique et piste en double sens	3
3.3.2	Rue Lavoisier, av. du 11 novembre, pl. Lewisham etc : aménagement vers le lycée	3
3.3.3	Rue des Iris, allée d'Orléans, marché : autoriser et signaler itinéraire vers le centre..	Erreur ! Signet non défini.
3.3.4	Accès direct Fresnes-Antony via rue Jean Moulin.....	4
3.3.5	Liaison av de la D ^{on} Leclerc vers l'ouest, via rue de la Bièvre, pl. des Anciens Combattants ...	4
3.3.6	Liaison envisageable le long des voies du RER	5
3.3.7	Rue Auguste Mounié : au minimum, cour urbaine	5
3.3.8	Villa Domas : autorisée aux vélos dans les deux sens.....	6
3.3.9	Place René Cassin : stationnement vélos derrière le kiosque	Erreur ! Signet non défini.
3.4	Nord d'Antony	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.4.1	Av Pierre Brossolette : solution à trouver près de la gare	Erreur ! Signet non défini.
3.4.2	Rue Paul Bourget, rue de l'Ouest : contresens cyclable	Erreur ! Signet non défini.
3.4.3	Allée des Peupliers : aménager l'accès au passage sous le RER ..	Erreur ! Signet non défini.
3.4.4	Av de Parc de Sceaux : contresens cyclable.....	Erreur ! Signet non défini.
3.4.5	Traversée de la Croix de Berny	Erreur ! Signet non défini.
3.4.6	Av Raymond Aron (RD 920) : piste indispensable	Erreur ! Signet non défini.
3.4.7	Av du Dr Ténine (RD 186) : aménagement à concevoir.....	Erreur ! Signet non défini.
3.4.8	Av Aristide Briand entre la Croix de Berny et le centre ville.....	Erreur ! Signet non défini.
3.5	Coulée verte, parcs	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
4	STATIONNEMENT (aspect généraux)	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5	POINTS-VELOS EN LIBRE SERVICE (perspectives)	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
6	JUMELAGE AVEC Reinickendorf	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
7	AMENAGEMENTS CYCLABLES OU FAVORISANT L'UTILISATION DE LA BICYCLETTE	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
8	BIBLIOGRAPHIE	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>

1.1 Centre d'Antony

1.1.1 Rue de l'Abreuvoir : sens unique et piste en double sens

La rue de l'Abreuvoir permet de relier le parc Heller au centre ville (et vice versa). Comme prévu dans le projet municipal, elle nécessite donc un **aménagement prioritaire pour donner tout son sens à la voie cyclable du parc Heller**.

Nous proposons qu'elle **soit en sens unique (sens Parc Heller -> passage sous le pont) avec une piste cyclable en double sens sur le coté gauche de la chaussée**.

Il est nécessaire également de revoir la jonction de la rue de l'Abreuvoir avec la rue Joseph Delon : pour améliorer la visibilité, compte tenu de la priorité à droite, une ou deux places de stationnement devraient être neutralisées.

Enfin, la piste du parc Heller doit être rendue accessible jusqu'à 23h30.

1.1.2 Rue Lavoisier, av. du 11 novembre, pl. Lewisham etc : aménagement vers le lycée

Les lycéens venant du centre ville et de l'ouest de la commune empruntent cet itinéraire qui doit absolument être sécurisé. **L'avenue du 11 novembre, en sens unique dans la première partie, doit être prolongée sur toute sa longueur en sens unique** (direction Place de Lewisham) et il faut y **aménager une bande cyclable dans les deux sens**. Le franchissement de la D920 doit être rendu possible par un feu opérable à la demande par les cyclistes.

La place de Lewisham doit être elle aussi aménagée pour pouvoir être facilement traversée par les cyclistes qui se rendent au lycée (la place est très fréquentée par les véhicules qui vont du nord au sud).

Dans la **rue Lavoisier, il faut supprimer le terre plein central** pour mettre une bande cyclable dans la montée.

Grand giratoire : (rayon extérieur supérieur à 24,00m).

Dans ce cas, il y a possibilité de poursuivre la bande cyclable dans l'anneau avec un **traitement** renforcé, exemple : marquage T3 5u + remplissage de la bande en vert.



La rue Rabelais, en sens unique vers le nord au contact de l'av de la Division Leclerc, peut sans problème **recevoir une bande** (une voie de circulation auto suffit)

Un **contresens cyclable doit être mis en place sur l'avenue Ernest Renan**, pour compléter l'itinéraire menant d'Antony à la zone d'activités proche de Wissous, et rejoindre la seule piste cyclable existant actuellement sur chaussée à Antony (av. Armand Guillebaud). Un tel contresens peut sans difficulté être tracé sur la chaussée.



La rue Ernest Renan vient d'être rénovée sans considération pour la circulation cycliste.

Ensuite la rue est en double sens et équipée de ralentisseurs bien conçus, elle ne pose pas de problèmes. La gare peut être rejointe par la villa Thorain et la Villa Domas.

1.1.3 Accès direct Fresnes-Antony via rue Jean Moulin

Le § précédent cherche à mettre au point un itinéraire « bis » vers le centre d'Antony depuis l'Est. Mais ceci ne répond pas bien aux besoins de liaison avec Fresnes : les Fresnois viennent nombreux déjà en vélo à Antony pour prendre le RER et pour faire leurs courses. Il convient de les encourager à ne pas le faire en voiture. Un aménagement existe à Fresnes (bd Jean Jaurès), son prolongement naturel est la rue Jean Moulin. Une solution doit y être trouvée ; elle peut demander la limitation du stationnement à un côté.

1.1.4 Liaison av de la D^{on} Leclerc vers l'ouest, via rue de la Bièvre, pl. des Anciens Combattants

Depuis le lycée, une bonne liaison serait assurée par **la rue de la Bièvre (impasse non dangereuse) à condition de permettre un passage pour les cyclistes jusqu'à la place des Anciens combattants d'Afrique du Nord.**



passage vers la place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord

Dans l'autre sens la liaison peut se faire par la rue Coustou. Un aménagement du carrefour avec l'avenue est nécessaire (marquages vélo au sol).

L'aménagement de la place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord et du pont sous le RER permet de faire aisément la jonction avec la rue de l'Abreuvoir.

1.1.5 Liaison envisageable le long des voies du RER

Entre le pont sous le RER face à la rue de l'Abreuvoir et la station RER Antony il existe, dans l'emprise de la RATP, une bande de terrain, relativement plate, d'une largeur de 4 à 5 mètres le long de la voie côté "direction Paris".

Le départ rue Joseph Delon doit se faire en montée sur le talus RATP.

Par ailleurs, la RATP a aménagé une "piste" pour faire l'élagage des arbres entre la station Fontaine Michalon et le pont sur la rue Jean Monnet. Cette "piste" permettait le passage d'un petit tracteur. Une "piste" semblable existe également rue Joseph Delon vers le pont sous le RER : elle est bétonnée sur quelques mètres.

L'arrivée vers la rue de l'Abbaye est plus complexe et demanderait à être étudiée.



Bande de terrain le long du RER près du centre d'Antony

1.1.6 Rue Auguste Mounié : au minimum, cour urbaine

Aujourd'hui l'aménagement de la rue Mounié à Antony répond essentiellement à l'objectif de « faciliter l'écoulement » des voitures sur un axe est-ouest.

Cette rue représente pourtant un ensemble commercial et culturel de première importance, avec ses commerces de proximité et à quelques mètres un grand marché actif trois jours chaque semaine et le théâtre et le cinéma de la ville. **Avec la rue de l'Eglise**, où se trouvent l'église et la mairie, **il s'agit véritablement du cœur de la ville d'Antony.**

Un tel cœur de ville, pour répondre au besoin de convivialité des habitants, a pour vocation d'être piétonnier. L'exemple de nombreuses communes françaises montre combien les habitants apprécient un cœur de ville piétonnier (voir partie 6), et toutes les enquêtes montrent que les commerces riverains ont tout à y gagner.

La rue Mounié est bien le cœur de ville de notre cité et il faut y privilégier l'usage piéton.

L'obstacle soulevé contre un objectif de rue complètement piétonne est que cette rue constitue une voie de transit pour les automobilistes, et est aussi parcourue par des autobus, qui doivent desservir le centre et la gare. Si le parking Firmin Gémier peut être atteint via la rue Gabriel Péri, celui du magasin Monoprix l'est par la rue Mounié.

Nous estimons que le trafic d'est en ouest doit être réorienté au maximum via l'avenue de la Providence et la rue Velpeau, et que si la solution piétonne devait s'avérer trop difficile à mettre au point, **la rue Mounié doit impérativement être aménagée en « cour urbaine »** (voir partie 6) : **les**

automobilistes sont tolérés à condition de rouler au pas, ou au maximum à 15 km/h, et les piétons sont prioritaires. C'est la réalité des faits les jours de marché, et l'aménagement doit l'obtenir les autres jours (revêtement, tracé, mobilier, signalétique adaptés ; report encouragé vers l'autre itinéraire).

Le stationnement doit être limité à un côté, de façon à donner la place pour une coexistence piétons vélos (dans les deux sens), les piétons étant là aussi prioritaires.

Au niveau du carrefour avec la D920 les trottoirs sont insuffisants pour les piétons. Il paraîtrait utile de limiter la sortie du carrefour sur la D920 à une voie (vers le sud et vers le nord) et d'élargir le trottoir. De toute façon, il ne passe jamais 2 voitures à la fois en sortie de carrefour.



carrefour Mounié-av de la Division Leclerc : rétrécir la chaussée pour élargir le trottoir

1.1.7 Villa Domas : autorisée aux vélos dans les deux sens

Les cyclistes qui veulent partir vers le sud sans emprunter l'av. Aristide Briand peuvent traverser à pied au feu de la rue Galipeau et rejoindre la rue René Barthélemy.



villa Domas : à Guernesey, on l'appellerait « ruelle tranquille »